

forêt privée varoise

Novembre 2017

Bulletin du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var
Directeur de la Rédaction : Frédéric-Georges Roux
Dépôt légal : Novembre 2017 — N° ISSN : 2496-2732

Éditorial

Chers amis propriétaires forestiers sylviculteurs varois,

L'été 2017 a été chaud et même brûlant dans le Var mais aussi dans toute la zone méditerranéenne. Au Portugal (où historiquement, comme en Espagne, c'est en moyenne tous les ans huit fois plus de surface incendiée qu'en France) les feux de forêts ont été dramatiques.



Que ce soit en 1990 ou en 2003, cette année encore, après une douzaine d'années d'accalmie, médias et élus se révoltent : « plus jamais ça ! », « on va planter des vignes ou des oliviers à la place de la forêt... dès l'an prochain ! »

Mais qu'en est-il exactement ?

Vous trouverez sur notre site plusieurs dossiers détaillés sur un fléau qui colle à la peau de nos forêts auquel, exceptionnellement, nous avons consacré quatre pleines pages du présent bulletin pour tenter d'en faire un premier résumé.

Mais il y a tant d'autres sujets aussi importants et la place nous manque.

Au fil des mois, nous, propriétaires d'espaces convoités dont nous avons la responsabilité et la charge de les gérer durablement, sommes « ravalés » au rang d'acteurs comme les autres. Heureusement, nous réagissons, partout, dans toutes les régions, comme en témoigne le discours de Bruno Lafon, président du syndicat des sylviculteurs du Sud-ouest que vous trouverez en page 2.

Nous gérons durablement nos forêts et nombre d'entre nous le prouvons, avec nos documents de gestion d'une part, en étant certifié PEFC d'autre part.



Frédéric-Georges Roux
Président

PRFB : déclaration liminaire

Considérant que certaines spécificités des forêts de notre région sont suffisamment particulières et importantes pour qu'elles conduisent dans le PRFB à des décisions et des actions précises, exprimées clairement au niveau des recommandations pour décideurs et développées dans des chapitres spécifiques et non pas saupoudrées ça et là ou reléguées en annexe ou encore être l'objet de débats renvoyés à plus tard, notre Union Régionale demande que 3 points soient impérativement pris en compte en préalables à toute réflexion :

- la **qualification du pin d'Alep** : seule façon de tirer la filière vers le haut en rendant viable la sylviculture et en améliorant notre production.
- la **régulation du grand gibier** : pourquoi penser gestion durable si les grands ongulés sont trop nombreux et broutent les plantations ou les régénérations ?
- la **problématique des feux de forêt** : pourquoi imaginer mobiliser plus si les forêts partent en fumée ? Il faut traiter le sujet sur le fond et plus en amont : surveillance, éducation, information, communication et sanctions, aménagement du territoire et urbanisme, EBC, distinction ZN et ZF, compensations pour défrichement, lisières et PPRIF, OLD, zonages écologiques, paysages et bien sûr gestion durable de la forêt...

À défaut de leur prise en compte dans la politique forestière des prochaines années nous nous réservons la possibilité de remettre en cause notre participation aux travaux de la Commission Régionale Forêt-Bois ou, à tout le moins, de ne pas en cautionner les conclusions.

Ce numéro étant principalement consacré aux incendies de forêts, nous traiterons les autres thèmes dans nos prochains bulletins.

Sommaire

- Éditorial
- PRFB : déclaration liminaire
- Un propriétaire forestier n'est pas un simple « acteur »
- Les cinq commandements du propriétaire forestier
- Incendies de nos forêts : mythes et réalités
- Les annonces de la forêt varoise

Un propriétaire forestier n'est pas un simple « acteur »

Le 22 septembre 2017 à Morcenx (Landes) lors de la 100^{ème} assemblée générale du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-ouest (SSSO) dont il est le président, Bruno Lafon, a présenté son rapport moral dont j'ai extrait, avec son accord, les paragraphes percutants qui suivent, qu'il serait nécessaire de rappeler à ceux qui oublient que **les forêts privées ne sont pas des espaces publics ouverts à tous.**

« Nous sommes les garants et les fournisseurs d'une source inépuisable et non-délocalisable d'un éco-matériau naturellement renouvelable, créateur de richesse et d'emplois : le bois, auquel s'ajoutent des services géo-climatiques exceptionnels et... le paysage !

Transition énergétique, transition démographique, changement climatique, économie des ressources naturelles fossiles : des bouleversements qui confirment, si besoin était, que la sylviculture est et sera un facteur incontournable de ce futur énergétique et climatique et le cœur de la bio-économie.

La terre ne se fabrique pas. Nous serons 9 à 10 milliards en 2050. Il est donc facile d'imaginer la pression qu'il y a, qu'il y aura sur l'espace et, à l'évidence sur nos forêts. L'espace qu'elles représentent, fait l'objet de convoitises. La propriété et les droits qui y sont attachés doivent être rappelés.

Fondement de la structuration de l'économie, de l'État, de la Nation, ces droits sont en cours de restitution dans la plupart des pays. Ils sont revendiqués en Asie, en Afrique, en Amérique latine, partout dans le monde. Les ONG vertes demandent la reconnaissance des droits fonciers pour les peuples autochtones, mais elles ont un discours différent, en Europe et notamment en France, où l'existence des propriétaires forestiers est occultée.

Ce discours révèle une politique d'appropriation de la terre et des forêts. Une nouvelle sémantique est apparue en Europe dans laquelle il est question d'acteurs, de représentants de la société civile, d'usagers, qui seraient les garants de la gestion durable des forêts, de la biodiversité et de notre bonheur à tous, bien évidemment.

Ce n'est pas un hasard si la déforestation a lieu principalement dans les pays où ce sont les États qui sont les « propriétaires » et que, dans ces pays, justement, ces mêmes ONG se « présentent » en gestionnaires de ces forêts.

Cette logique d'appropriation nous rappelle, repeint en vert, un processus idéologique qui a conduit à la ruine de nombre de pays.

Le droit de propriété postule la responsabilité : **nous, sylviculteurs ne sommes pas des acteurs**, mais les premiers donneurs d'ordre. Ce n'est pas la même chose. Nous ne sommes ni des prestataires de service, ni des randonneurs. Et il convient de stopper la dérive sémantique où, au travers d'expressions valise, tout le monde est mis sur le même plan comme si nous exercions tous les mêmes activités, les mêmes loisirs, les mêmes responsabilités, **comme si les forêts étaient à tout le monde.**

Rien n'est plus faux et trompeur : in fine, qui paie et qui signe ? L'acteur, l'usager, le promeneur, la société civile ? Non, c'est le propriétaire forestier qui s'engage.

Il faut que cette confusion cesse car elle a des effets très négatifs sur les plans pédagogique et politique.

Nous devons exiger que dans le Plan Régional Forêt Bois et dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) les rôles et les responsabilités soient clairement définis entre les propriétaires sylviculteurs privés et publics et les différents usagers.

Après une tempête, un incendie, qui reboise, qui reprend des engagements financiers et juridiques pendant les 20 ou 30 prochaines années ? Le cycliste, le chasseur, l'Association « machin » ?

Et le paysage ? Ce sont les agriculteurs et les sylviculteurs qui, depuis des siècles, l'entretiennent, le protègent : qui d'autre ?

Nous devons nous opposer systématiquement à cette dérive sémantique car les mots ont un sens et il faut nommer les responsabilités pour que chacun dans la société exerce son rôle.

Toutes ces publicités sur « je plante mon arbre » relèvent du « green-washing » et concourent au même parasitage du droit de propriété. Pire, elles faussent la perception qu'ont nos concitoyens de la forêt mais aussi celle de Bercy : il faut stopper cette dérive, très préjudiciable à la propriété.

La forêt privée n'est ni un objet de mécénat, ni un parc ouvert à tout le monde. »

Bruno Lafon
Président du SSSO

Les cinq commandements du propriétaire forestier

Sauf à imaginer reconstituer dans 700 ans une parcelle de forêt primaire en la regardant vivre sa vie naturelle et en espérant qu'elle n'aura pas brûlé dix fois d'ici là, que vos objectifs soient environnementaux, sociaux ou économiques, que vous soyez ou non soumis à l'approbation d'un document de gestion, **vous devez gérer durablement votre forêt.**

I - Je gère ma forêt durablement

Étant propriétaire forestier, je suis sur le terrain, en première ligne, responsable de la protection de l'environnement, de la biodiversité, des paysages et par conséquent je gère ma forêt durablement (et ce n'est surtout pas aux « écolos des villes » de me dire ce que je ne dois pas faire, ni ce que je dois faire, car si mes forêts sont ce qu'elles sont c'est parce que les générations de forestiers qui m'ont précédé ont su les gérer durablement pour me les léguer ainsi, riches de la biodiversité qu'elles contiennent).

II - Je le prouve : je suis certifié PEFC.

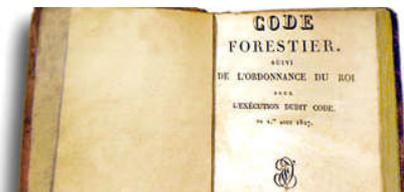
C'est de ma part une décision volontaire. C'est aussi un engagement qui me met sous les feux du contrôle : je suis auditable et je suis audité.



Les produits que je récolte dans ma forêt sont plus bio que bio. Ils sont à la source d'une chaîne qui garantit au citoyen final que quand les produits qu'il achète sont estampillés avec le label PEFC, c'est qu'ils proviennent d'une forêt gérée durablement.

Les services écosystémiques (biodiversité, paysages, sols, carbone, eaux forestières...) que j'offre gratuitement à la collectivité sont des aménités environnementales inestimables dont je suis le garant incontestable.

III - Je respecte le Code Forestier



Comme ma forêt est en France, ma gestion respecte évidemment les dispositions du meilleur code forestier mondial, dont l'origine remonte à Philippe Le Bel.

IV - J'applique les prescriptions du SRGS

Comme ma forêt est située en Provence-Alpes-Côte d'Azur, je la gère en suivant les prescriptions du Schéma Régional de Gestion Sylvicole mis au point par les ingénieurs et techniciens du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), établissement public au service de la forêt privée, comme l'Office National des Forêts (ONF) est au service des forêts publiques bénéficiant du Régime Forestier (forêts domaniales de l'État et forêts des collectivités territoriales).

V - Je dispose d'un Document de Gestion Durable (DGD) approuvé

Enfin, comme ma forêt, gérée durablement, est certifiée PEFC, je dispose évidemment d'un Document de Gestion Durable (DGD) approuvé par le CRPF.

Ce sera, suivant les cas, un Plan Simple de Gestion (PSG), une adhésion au Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) ou à un Règlement Type de Gestion (RTG).

Pour en savoir plus sur les DGD : <http://fransylva-paca.fr/wp/plans-simples-de-gestion/>

**Avec un DGD,
j'exprime seulement ce que je veux faire
et le CRPF valide que c'est autorisé,
recommandé ou raisonnable
(donc conforme au SRGS).**

**En étant certifié PEFC,
j'assure que je vais bien le faire,
en respectant tous les critères
d'une bonne gestion durable.**

Sixième commandement

Il existe un 6^{ème} commandement : tout propriétaire forestier se DOIT d'**adhérer au syndicat Fransylva** départemental qui l'informe, l'écoute, le conseille, l'assure, le représente et le défend.

Grâce à PEFC, le DGD coule de source

La boucle est ainsi bouclée : alors que l'expérience montrait qu'il était difficile pour beaucoup de disposer d'un DGD et encore plus difficile, une fois cette étape franchie, d'adhérer à PEFC, en commençant par PEFC, ce que tout propriétaire forestier responsable peut comprendre aisément, le DGD devient la cerise sur le gâteau.

Incendies de nos forêts : mythes et réalités

Été 2017 : jamais il n'a fait si chaud, jamais il n'a fait si sec et nos forêts ont brûlé comme jamais ! Normal, c'est le changement climatique et c'est parti pour empirer.

Mais qu'en est-il exactement ?

Le feu de forêt n'est pas un risque naturel

Rappelons tout d'abord que ce n'est pas le climat qui met le feu : c'est l'homme.

Certes, quand il fait très chaud, qu'il n'a pas plu depuis des mois et que souffle le mistral, tout départ de feu non maîtrisé dès sa naissance prend vite des proportions dramatiques, surtout quand les pompiers sont mobilisés en priorité pour protéger des maisons trop proches de la forêt dont les propriétaires ont négligé le débroussaillage pourtant légalement obligatoire (OLD).

Cependant, l'analyse des feux depuis 1998 en Provence-Alpes-Côte d'Azur est sans appel : **66 % sont dus à la malveillance** (mise à feu volontaire par des pyromanes criminels), 32 % proviennent d'accidents, la moitié dus à des travaux réalisés par des professionnels et l'autre moitié à des travaux réalisés par des particuliers. **Moins de 2 % des départs de feux sont d'origine « naturelle**», principalement dus à la foudre.

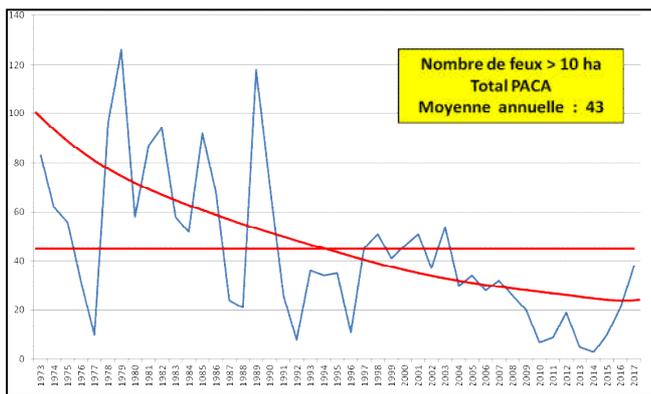
Le risque incendie augmente : Vrai ou faux ?

Le risque peut-être, mais toujours est-il que ni le nombre de grands incendies, ni la surface brûlée n'augmentent, au contraire.

Premier constat : depuis 1973 le nombre de feux ayant parcouru plus de 10 hectares dans notre région diminue.

Deuxième constat : la fréquence des années noires a fortement changé.

Une étude, réalisée en 2004 par Vincent Clément, maître de Conférences à l'ENS de

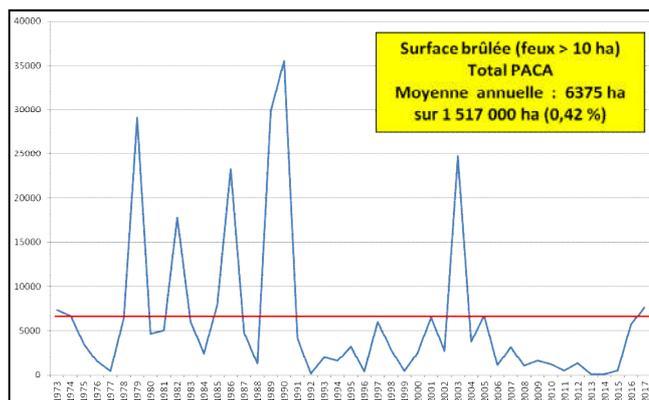


Lyon (*La France méditerranéenne en feu, retour sur les incendies de forêts de l'été 2003*) a mis alors en lumière qu'avant 1990, la région subissait régulièrement deux années de grands feux, suivies de deux années calmes.

Il constatait alors que depuis les grands feux de 1990, il s'était passé une douzaine d'années particulièrement calmes jusqu'à ce que 2003 nous rappelle aux réalités du risque.

Curieusement, l'année terrible (2003) a, elle aussi, été suivie d'une nouvelle douzaine d'années particulièrement calmes avant le retour des feux de 2016 et 2017, tout en remarquant que leur intensité est moins importante que dans le passé, bien qu'elle soit tout aussi dramatique pour ceux qui les ont vécus ou combattus.

Troisième constat : la surface totale incendiée par ces feux a très sensiblement diminué.



L'homme a souvent la mémoire courte

Il ne faudrait pas en conclure qu'on va être tranquilles jusqu'en 2030 et baisser la garde. Les départs de feux, et encore moins l'inconscience des hommes, leur négligence, leur malchance, mais aussi leur addiction à la délinquance ne respectent pas les statistiques.

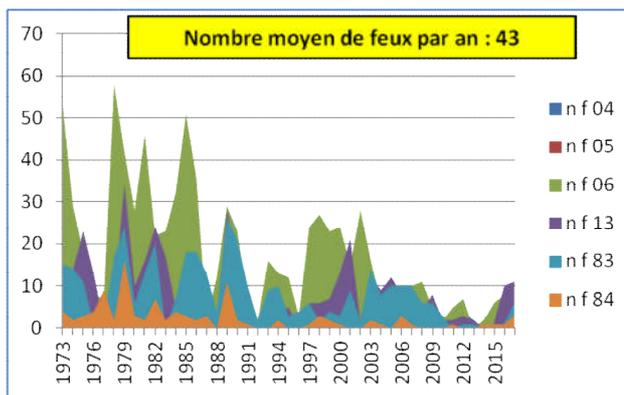
Prévention, éducation, culture du risque, surveillance, vigilance mais aussi sanctions exemplaires quand elles sont justifiées s'imposent, d'autant plus que les conditions climatiques qu'on nous annonce (chaleur, sécheresse, vent...) ne sont pas vraiment favorables à ce que les nombreux petits départs de feux ne deviennent vite des grands feux.

Remarquons au passage que 1976, année record, celle de l'impôt sécheresse, est celle qui a connu le moins de feux et de surfaces incendiées. Mystère climatique ?

Profondes inégalités départementales

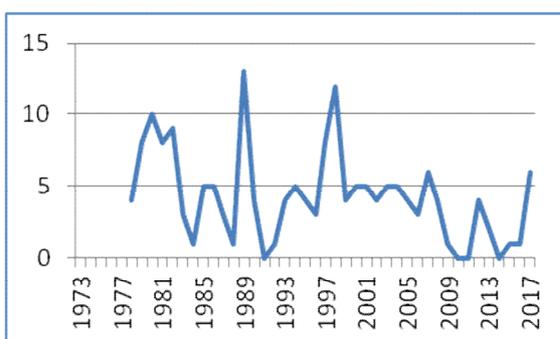
Mais le plus surprenant quand on analyse tous les feux qui ont parcouru en PACA plus de 10 hectares (base Prométhée), c'est que nos 6 départements ont des profils différents et même très différents comme en témoignent les graphiques qui suivent. On remarque que sur le plan des nombres, Bouches-du-Rhône et Var sont très similaires et, sans grande surprise, que les départements du « nord » affichent les moyennes les plus basses.

Comment expliquer que dans les années 70-80 les Alpes-Maritimes ont subi régulièrement une cinquantaine de feux de plus de 10 hectares chaque année, avec même une pointe à 58, alors que les Bouches-du-Rhône

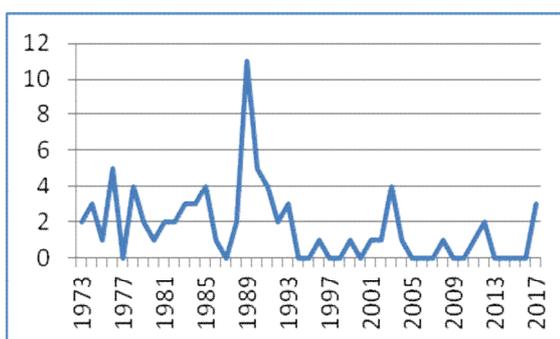


ou le Var, dont la réputation est pourtant sinistre, en comptait trois fois moins ?

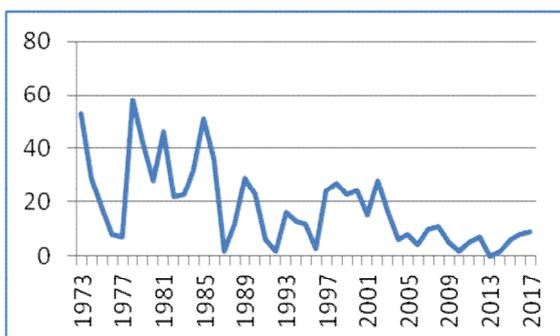
Attention : les échelles des graphiques départementaux (ordonnées) sont différentes.



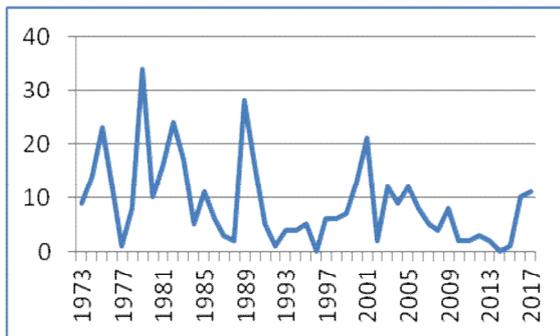
Nombre de feux > 10 ha
Département 04 – moyenne : 4,2



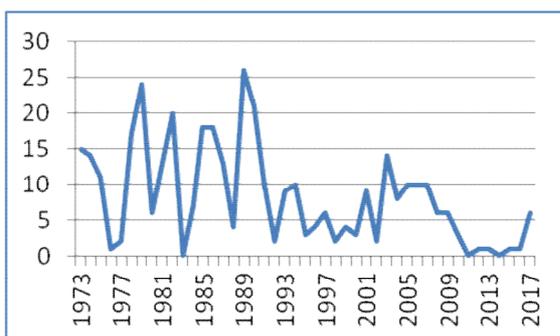
Nombre de feux > 10 ha
Département 05 – moyenne : 1,7



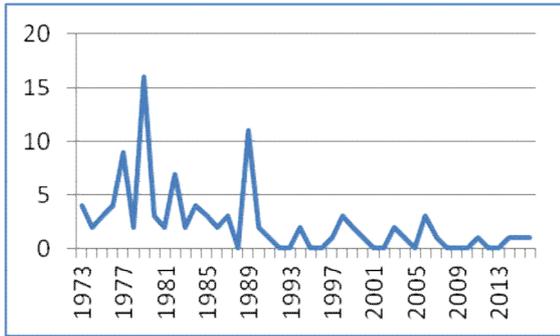
Nombre de feux > 10 ha
Département 06 – moyenne : 18,0



Nombre de feux > 10 ha
Département 13 – moyenne : 9,0

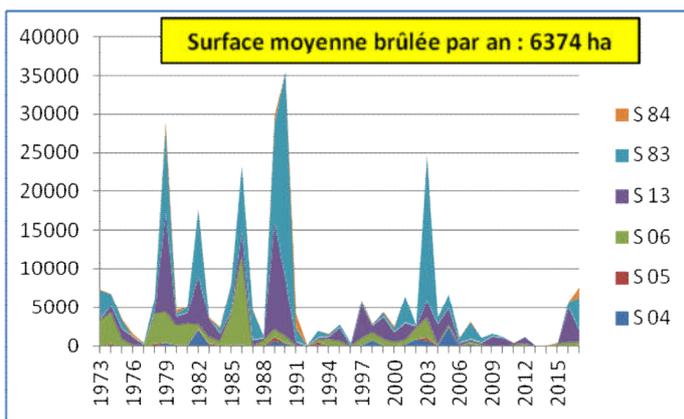


Nombre de feux > 10 ha
Département 83 – moyenne : 8,2

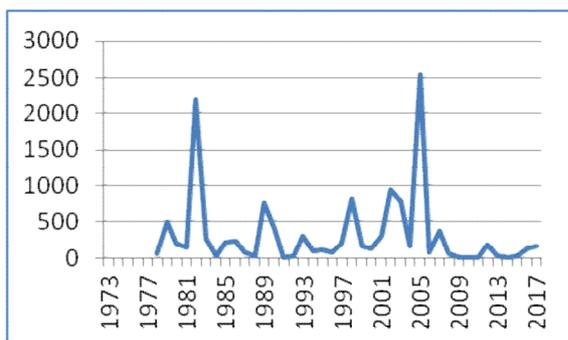


Nombre de feux > 10 ha
Département 84 – moyenne : 2,3

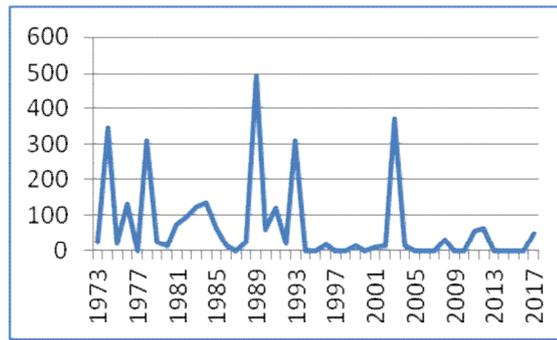
Plus significatif que le nombre de feux de plus de 10 hectares, c'est la surface parcourue par ces incendies avant que les pompiers n'en viennent à bout, en valeur absolue d'abord mais aussi par rapport à la surface boisée de chaque département qui devrait nous interpeller car il devient évident que nos départements ne sont pas du tout égaux devant le risque incendie de forêts. Et les explications comme les mesures spécifiques à prendre ou les stratégies à adopter ne sont ni simples ni communes.



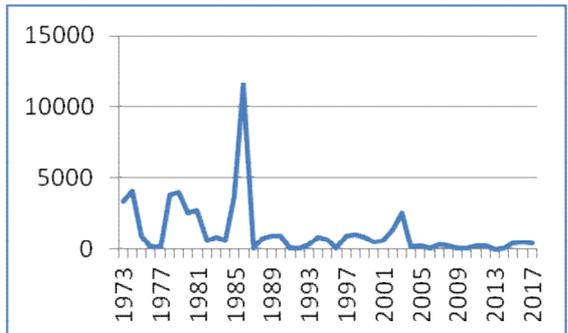
Mais que peut-on en déduire ?



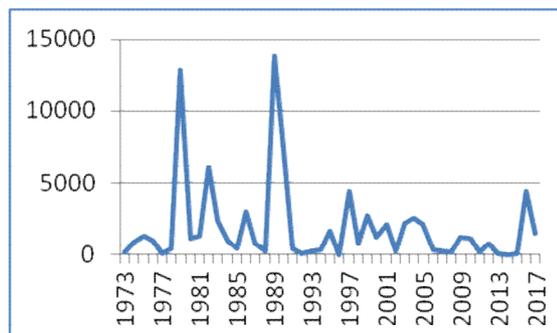
**Surface annuelle brûlée (feux > 10 ha)
Département 04 – moyenne : 321 ha
sur 401 000 ha (0,08 %)**



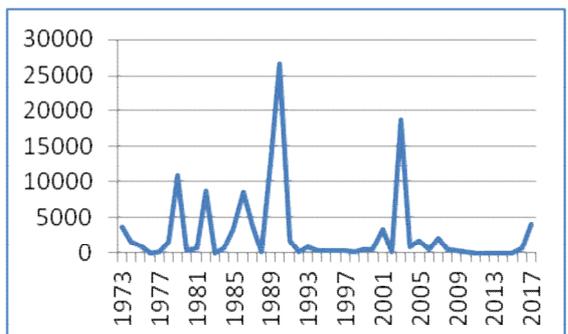
**Surface annuelle brûlée (feux > 10 ha)
Département 05 – moyenne : 68 ha
sur 231 000 ha (0,03 %)**



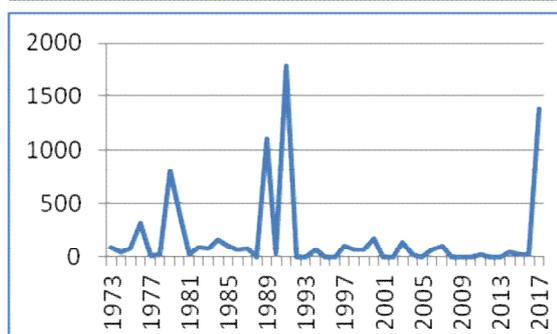
**Surface annuelle brûlée (feux > 10 ha)
Département 06 – moyenne : 1236 ha
sur 239 000 ha (0,52 %)**



**Surface annuelle brûlée (feux > 10 ha)
Département 13 – moyenne : 1881 ha
sur 117 000 ha (1,61 %)**



**Surface annuelle brûlée (feux > 10 ha)
Département 83 – moyenne : 2733 ha
sur 377 000 ha (0,74 %)**



**Surface annuelle brûlée (feux > 10 ha)
Département 84 – moyenne : 75 ha
sur 152 000 ha (0,05 %)**

La première conclusion, peut-être un peu hâtive car il nous manque des informations sur les conditions climatiques (température, hygrométrie, vitesse et direction du vent), le point et l'heure de départ du feu (un feu qui démarre dans la soirée ou la nuit ne peut bénéficier de moyens aériens avant le lendemain matin), c'est que les trois départements littoraux sont beaucoup plus régulièrement sensibles aux incendies et que c'est là qu'il faut concentrer nos actions.

Ensuite, c'est que les Bouches-du-Rhône sont particulièrement menacées par le fait que les forêts y sont principalement périurbaines, beaucoup plus fréquentées et avec beaucoup plus de constructions proches à protéger en priorité, du moins tant que la politique sera de considérer que les maisons sont des biens plus importants que les forêts.

Or, au risque de paraître quelque peu provocateur, c'est loin d'être le cas : une maison ça ne vaut pas grand-chose, un peu d'argent, c'est assuré et ça peut se reconstruire en quelques mois alors qu'une forêt, c'est non seulement une perte de revenu pour le propriétaire, mais il faut cent ans pour qu'elle retrouve son état initial et, pendant ce temps là, la biodiversité a disparu, le paysage et ses revenus touristiques ont disparu, l'énergie biomasse partie en fumée a pollué l'atmosphère avec ses particules fines, a chauffé les nuages, a dû être compensée par un peu plus d'énergie fossile, le bois d'œuvre a été perdu et a dû être remplacé par d'autres matériaux dont le bilan carbone est désastreux, les sols se sont érodés et les risques d'inondation ont cru... Bref, si l'on ose faire le bilan économique complet d'une forêt qu'on laisse brûler faute de moyens pourtant existants mais consacrés à protéger des cabanons illicites émancipés en villas non débroussaillées, on ne peut que s'insurger : protéger les personnes en priorité, c'est évident, il n'y a pas débat, mais ensuite, **ce devrait être « protéger les forêts », bien commun sous la protection de la Nation, avant les habitations !**

Quels enseignements tirer des incendies de 2017 ?

Deux idées simples peuvent être retenues. D'une part, le bilan en lui-même n'est pas la catastrophe du siècle, contrairement à ce que laissent supposer la sur-médiatisation, les commentaires alarmistes du phénomène, les déclarations politiciennes de certains élus qui se prennent pour Zorro ou les velléités opportunistes des représentants des organisations agricoles, pourtant à l'origine de la sur-

forestation du Var, conséquence de la déprise agricole : 120.000 hectares boisés au XIX^{ème} siècle devenus 370.000 aujourd'hui.

Le bilan est sévère, mais il est loin d'être exceptionnel. Il est très sensiblement inférieur à celui de 1990 ou celui de 2003 et sans commune mesure avec celui du Portugal.

Dire que les coupures agricoles arrêtent les feux de forêt est une lapalissade : là où il n'y a plus de forêt, il n'y a plus de feu de forêt. Nous ne pouvons cependant être que favorables à ce que les espaces envahis par les pins redeviennent agricoles, que les EBC soit déclassés, que les ZN redeviennent ZA mais pour y planter de la vigne ou des vergers d'oliviers il faudra défricher, ce qui impliquera quand même de verser la taxe de défrichement qui est la seule ressource à laquelle les forestiers peuvent prétendre pour redonner une meilleure vie à nos forêts.

D'autre part, ces grands feux démontrent indirectement les limites de la politique de prévention. Dans des conditions climatiques extrêmes, malgré l'importance des moyens d'intervention et de prévention, il est très difficile de lutter contre l'action des incendiaires.

Mieux prévenir le risque reste donc une nécessité. Mais il faudrait surtout développer plus efficacement l'information du public et promouvoir l'émergence d'une véritable culture du risque.

Faut-il vraiment un Canadair pour éteindre un mégot ?

Et quid de la surveillance et des sanctions qui devraient être exemplaires. Tout spectateur d'un match de football est fouillé à l'entrée et ne peut pénétrer dans le stade si sa bouteille de Vittel de 50 cl en plastique a encore un bouchon car c'est une « arme potentielle par destination » !!! À ce rythme tout promeneur en forêt surpris avec un paquet de cigarette et un briquet devrait être immédiatement mis en garde à vue pendant 48 heures car c'est un incendiaire potentiel criminel en puissance sans intention de mettre le feu.

Frédéric-Georges Roux





Les annonces de la Forêt Varoise



PROPRIETES EN VENTE

Nouveau :

- 6 ha, Bagnols-en-Forêt (châtaigniers)
- 11,73 ha, Le Muy et 2,5 ha La Roquebrussanne

Toujours d'actualité :

- 10 ha, La Crau, vue sur mer
- 3 ha, La Cadière d'Azur, habitation et exploitation d'oliviers
- 11 ha, Vérignon
- 11,79 ha, Le Muy
- 6 ha, Villecroze
- 20 ha, Rians, belle propriété forestière
- 10 ha, La Garde Freinet, belle propriété avec 2 maisons habitables, accès facile, sources
- 8,53 ha, Signes « Clos de Pégoun »
- 50 ha, Callas/Bargemon, accès facile, vue dominante
- 20 ha, Sainte Anastasie
- 33 ha, Tourtour/Ampus, accès facile par chemin DFCI
- 1,70 ha, Plan-de-la-Tour, avec forage, bord de rivière
- 4,57 ha, Roquebrune-sur-Argens, proche d'un petit lac
- 25 ha, Aups, intérêt pour la chasse, accès facile, DFCI
- 11 ha, Tourtour, très belle propriété forestière, 4 bâtiments, 350 m2 habitables
- 13 ha, Ginasservis

- 3,6 ha, Montauroux, avec très belle vue
- 41 ha, Bargemon/Seillans
- 5 ha, Carcès, en bordure du barrage, parking
- 133 ha, Mons d'un seul tenant, avec habitation
- 10 ha, Pignans - chênes et châtaigniers
- 4,5 ha, La Roquebrussanne
- 16 ha, Aups avec chênes truffiers
- 8,4 ha, Tourrettes
- 4,83 ha, Lorgues
- 10 ha Brignoles, 15 ha La Mole, 145 ha St Maximin, 42 ha St Zacharie, 8 ha Les Arcs et 7 ha Rocbaron
- 16 ha et 18 ha, Vidauban, facile d'accès
- 10 ha, Bargemon, forêt Château de Fauvas
- 6 ha, Bormes les Mimosas
- 1100 m² parcelle D19, Artignosc sur Verdon

Divers :

- À vendre : tracto-pelle, 4 roues motrices, moteur refait

En cas de vente, merci de nous communiquer le nom de l'acquéreur et le prix de vente à l'ha. N'oubliez pas alors de faire adhérer votre acquéreur à notre syndicat.

Les adresses utiles

CRPF - Antenne du Var :

Maison de la Forêt, Quartier des Lauves,
83340 Le Luc

Responsable secteur 83/06: Marie Gautier

Var Ouest : Jean-Marc Corti

Tél. : 04.94.50.11.51 - Mail : jean-marc.corti@crpf.fr

Var Est : Joël Perrin

Tél. : 04.94.50.11.52 - Mail : joel.perrin@crpf.fr

Var Fayence et Esterel : Quentin Vanneste

Tél. : 06.74.64.63.57 - Mail : quentin.vanneste@crpf.fr

Plans de Développement de Massifs : Carole Penpoul

Tél. : 04.94.50.11.50—Mail : carole.penpoul@crpf.fr

Secrétariat CRPF (lundi et jeudi matin) : Sandra Arnaud

Tél. : 04.94.50.11.53 - Mail : secretariat.leluc@crpf.fr



Coopérative Provence Forêt :

Maison de la Forêt, Quartier des Lauves
83340 Le Luc

Emmanuel Atanoux (Var Est) - Tél. : 06.82.45.58.72

Norman Goussu (Var Ouest) - Tél. : 06.46.28.10.57



ASL Suberaie Varoise

Pôle Forêt, Quartier Précoumin, Route de Toulon
83340 Le Luc Tél. : 04.94.73.57.92

Techniciens : **Chloé Monta et Gisela Santos-Matos**



Union Régionale des Syndicats de Forestiers Privés (PACA) :

Maison de la Forêt Quartier des Lauves, 83340 Le Luc

www.fransylva-paca.fr/wp

Liens pour les internautes : www.fransylva-paca.fr/wp

www.fransylva-paca.fr/wp le site de tous les propriétaires forestiers privés de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et donc de votre syndicat

www.fransylva.fr le site de notre Fédération Nationale

www.crpf.fr le site du CRPF PACA

www.provenceforet.fr : Coopérative Provence Forêt

www.suberaievaroise.com : ASL Suberaie Varoise

www.ofme.org : Observatoire de la Forêt Méditerranéenne)

www.ofme.org/pefc-paca : certification PEFC PACA

www.foret-mediterraneenne.org/fr/ (Revue Forêt Méditerranéenne)



Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var

Membre de la Fédération Nationale des Forestiers Privés de France (Fransylva)

Maison de la Forêt - Quartier des Lauves - 83340 Le Luc

Tél. : 04.94.50.09.70 — Mail : spfsvr@sfr.fr

Permanences (Sandra Arnaud) : mardi et vendredi de 09h00-12h00

www.fransylva-paca.fr/wp

